

KU LEUVEN

LUCAS

UCLouvain 
CIRTES

 Fondation
Roi Baudouin
ir ensemble pour une société meilleure

ZORGONDERZOEK & CONSULTANCY



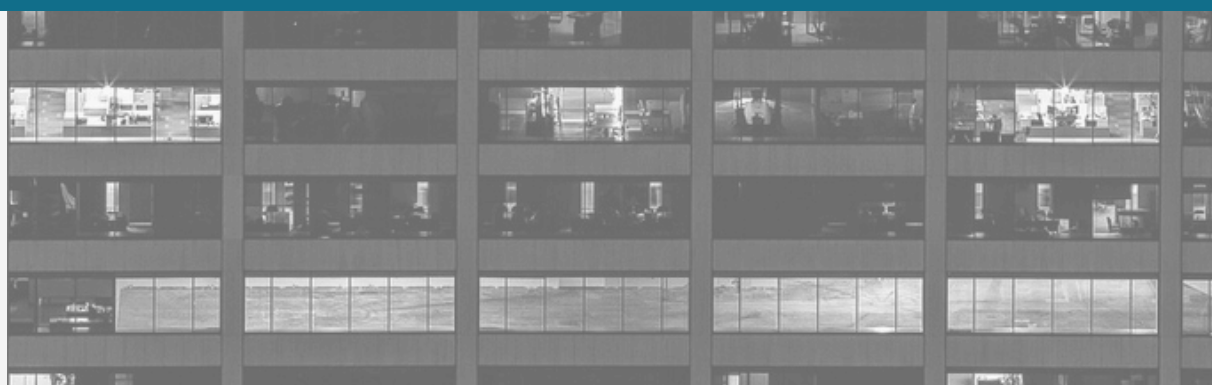
Sans-abrisme et absence de chez- soi

dans les petites communes

DÉCEMBRE 2024

CHERCHEURS

Evelien Demaerschalk
Nana Mertens
Prof. Dr Koen Hermans



FLANDRE



ZORGONDERZOEK & CONSULTANCY

Équipe de recherche LUCAS

Nana Mertens
Evelien Demaerschalk
Prof. Dr Koen Hermans

Financement des dénombrements flamands

DEPARTEMENT
WELZIJN
VOLKSGEZONDHEID &
GEZIN



WALLONIE



Équipe de recherche UCLouvain

Nicolas De Moor
Prof. Dr Martin Wagener

Financement des dénombrements wallons



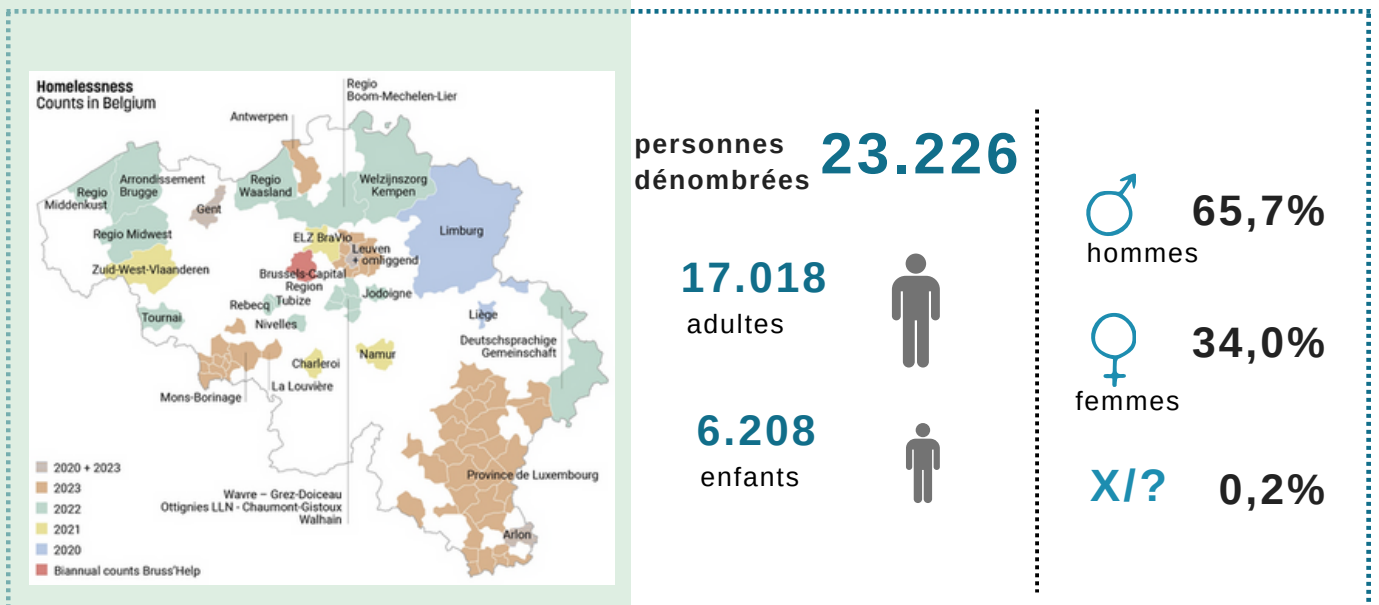
Bibliographie

Demaerschalk, E., Mertens, N., De Moor, N., Wagener, M., & Hermans, K. (2024). Sans-abrisme et absence de chez-soi dans les petites communes. Louvain : LUCAS KU Leuven.

En bref

Les résultats mentionnés dans le présent rapport sont basés sur les dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi réalisés en 2020-2021-2022-2023. Au cours de cette période, un dénombrement a été organisé dans 24 villes et régions flamandes et wallonnes, soit 227 communes au total. Vous trouverez de plus amples informations sur la méthodologie et les résultats complets de ces dénombrements à l'adresse suivante : www.sansabrismeabsencedechezsoi.be

Pour les villes où un deuxième dénombrement a eu lieu (Louvain, Gand et Arlon), nous utilisons les chiffres les plus récents.



OBJECTIF DU PRÉSENT RAPPORT

Ce rapport approfondi se focalise sur le sans-abrisme dans les petites communes (0-15.000 habitants).

L'accent est mis ici sur :

- une estimation (extrapolation) du nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi en Flandre et en Wallonie
- l'importance du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi dans les petites communes
- la différence entre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi dans les petites communes flamandes et wallonnes.

Pour les résultats de la Wallonie, les données de la Communauté germanophone de Belgique sont également incluses. Ce n'est pas le cas pour l'extrapolation de la Wallonie.

Dans le rapport, chaque titre indique le nombre de personnes ayant répondu à la question (#). Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre de réponses complétées, c'est-à-dire en excluant les valeurs manquantes. ? représente dans le rapport le nombre de personnes pour lesquelles on a indiqué méconnaître cette information.

Toutes les différences signalées dans le présent rapport sont des différences significatives ($p < 0,05$).

PLUS QUE DE SIMPLES CHIFFRES

Une table ronde numérique a eu lieu le 22 août 2024 avec 9 experts flamands; une discussion avec 31 experts wallons et bruxellois a eu lieu le 30 août 2024. Les résultats quantitatifs du présent rapport ont servi de base à ces entretiens. Ces entretiens ont ensuite donné lieu à quelques citations et recommandations.

Grille de lecture

ETHOS LIGHT

Pour définir le sans-abrisme et l'absence de chez-soi, nous utilisons la typologie européenne ETHOS Light. Nous y ajoutons une catégorie supplémentaire, à savoir les personnes qui risquent de perdre leur logement dans le mois.

Catégorie ETHOS Light		Définition
1	Dans l'espace public	Dans l'espace public
2	En hébergement d'urgence	Accueil à bas seuil et de courte durée
3	Dans des centres d'accueil et en résidence temporaire	Centres d'accueil et hébergement temporaire
4	En institution	Quittent l'institution dans le mois sans solution de logement, ou y séjournent plus longtemps par manque de solution de logement
5	Dans un espace non conventionnel	Les personnes vivent dans un squat, une caravane, une cabane, un garage, etc. par manque de logement
6	Chez des membres de la famille ou des amis	Vivent temporairement chez des membres de la famille ou des amis par manque de logement
+	En logement avec menace d'expulsion	Doivent quitter leur logement dans le mois pour cause d'expulsion sans autre solution de logement



MÉTHODOLOGIE DE DÉNOMBREMENT

Le dénombrement a lieu un seul jour (par ex. le 20 octobre 2023). Ce jour-là, les services participants identifient les personnes en errance qu'ils connaissent. Les services qui proposent une aide aux personnes sans-abri et sans chez-soi ne sont pas les seuls à entrer en ligne de compte (par ex. les Relais sociaux et CPAS). Tous les services susceptibles d'entrer en contact avec des personnes en errance peuvent participer (par ex. les services de proximité, les hôpitaux psychiatriques, le VDAB, la police, les écoles, les maisons médicales, etc.).

Les services remplissent un questionnaire pour ces personnes.



CHIFFRES DU PRÉSENT RAPPORT

Les chercheurs suppriment les doublons (à l'aide d'un identificateur personnel anonyme) et les questionnaires incomplets.

91 % des questionnaires ont été remplis par les travailleurs sociaux/collaborateurs des différents services. Les résultats reflètent donc principalement la perception du professionnel.

Dans le rapport, chaque titre indique le nombre de personnes pour lesquelles la question a été complétée. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre de réponses complétées, à l'exclusion donc des valeurs manquantes.

Dans les petites communes

Le sans-abrisme et l'absence de chez-soi sont souvent considérés comme un phénomène urbain (ou métropolitain). Dans les zones urbaines, les personnes en errance sont souvent plus visibles, par exemple lorsqu'ils dorment en rue. Des aides spécifiques sont souvent disponibles, comme les centres d'accueil. Cependant, les dénombrements montrent que le sans-abrisme et l'absence de chez-soi sont également présents dans les plus petites villes et communes de Belgique.

Dans ce rapport, nous nous concentrons sur la situation des **petites communes** comptant **moins de 15.000 habitants**. Nous commençons par estimer le nombre total de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi en Flandre et en Wallonie. Pour ce faire, nous extrapolons les résultats des dénombrements 2020-2021-2022-2023. Nous nous pencherons ensuite sur les éventuelles différences de profil chez les personnes en errance 1) dans des petites versus des grandes communes et 2) dans des petites communes de **Flandre** et des petites communes de **Wallonie**. Nous formulerons également quelques recommandations d'approche de l'errance dans les petites communes sur la base des entretiens avec les experts.



En Flandre, 47% des communes
sont de petites communes
(142/300).

En Wallonie, 75% des communes
sont de petites communes
(197/262).

→ **339 communes**

Qu'est-ce qu'une extrapolation ?

L'extrapolation est l'estimation d'une valeur située en dehors du domaine de définition d'un ensemble de données. Nous estimons le nombre total de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi en Flandre et en Wallonie en nous basant sur les chiffres des dénombrements 2020-2021-2022-2023. Cette estimation inclut à la fois les adultes et les enfants qui les accompagnent, et concerne les villes et les communes où aucun dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi n'a été organisé.

Plus d'infos sur la méthodologie ?

Voir le rapport *Methodische ondersteuning van lokale tellingen van personen in een situatie van dak- of thuisloosheid* (Mertens, N., Demaerschalk, E., Hermans, K. 2023).



Extrapolation pour la Flandre

ETHOS LIGHT

	Dans l'espace public		En hébergement d'urgence		Dans des centres d'accueil et en résidence temporaire		En institution		Dans un espace non conventionnel		Chez des membres de la famille, des amis ou des tiers		En logement avec menace d'expulsion		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Adultes																
Nombre d'habitants																
0-15.000	4	0,5	4	1,0	317	11,0	323	18,2	241	15,4	508	10,3	120	9,5	1.517	11,2
15.001-30.000	55	7,7	22	5,5	533	18,5	419	23,6	335	21,4	988	20,0	319	25,2	2.671	19,7
30.001-50.000	70	9,8	11	2,8	541	18,7	382	21,6	172	11,0	848	17,2	309	24,4	2.333	17,2
50.001-120.000	243	34,0	140	35,8	780	27,0	345	19,4	197	12,6	1.130	22,9	250	19,8	3.085	22,8
> 120.000	343	48,0	214	54,7	719	24,9	305	17,2	616	39,5	1.462	29,6	268	21,2	3.927	29,0
TOTAL	715		391		2.890		1.774		1.561		4.936		1.266		13.533	
Enfants																
0-15.000	0	0,0	0	0,0	268	11,6	117	34,1	67	11,6	203	12,9	90	8,2	745	12,5
15.001-30.000	4	23,5	6	14,1	490	21,3	116	34,0	104	18,0	431	27,4	244	22,3	1.395	23,5
30.001-50.000	4	23,5	2	4,4	454	19,8	48	14,0	22	3,8	264	16,8	334	30,5	1.128	19,0
50.001-120.000	1	6,5	24	58,2	560	24,4	47	13,6	72	12,5	286	18,2	210	19,2	1.200	20,2
> 120.000	8	47,0	10	23,8	527	22,9	14	4,1	314	54,2	387	24,6	218	19,9	1.478	24,9
TOTAL	17		42		2.299		342		579		1.571		1.096		5.946	

TOTAL = 19.479 personnes



En Flandre

- Par extrapolation, on estime à 19.479 le nombre de personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi.
- On estime que 1.517 adultes et 745 mineurs sont en errance dans les petites communes.
- On estime qu'un adulte en errance sur neuf séjourne dans une petite commune (0-15.000 habitants).
- On estime qu'un mineur en errance sur huit réside dans une petite commune (0-15.000 habitants).

Extrapolation pour la Wallonie

ETHOS LIGHT

	Dans l'espace public		En hébergement d'urgence		Dans des centres d'accueil et en résidence temporaire		En institution		Dans un espace non conventionnel		Chez des membres de la famille, des amis ou des tiers		En logement avec menace d'expulsion		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Adultes																
Nombre d'habitants																
0-15.000	85	11,1	45	11,4	1.322	36,4	277	26,0	1.294	46,9	1.130	21,9	158	28,4	4.311	30,1
15.001-30.000	198	25,8	17	4,3	778	21,4	247	23,2	427	15,5	1.682	32,6	238	42,8	3.587	25,0
30.001-50.000	123	16,0	51	12,9	547	15,1	76	7,1	152	5,5	373	7,2	16	2,9	1.338	9,3
50.001-120.000	240	31,3	157	39,7	615	16,9	358	33,6	454	16,4	1.391	26,9	105	18,9	3.320	23,1
> 120.000	121	15,8	125	31,6	370	10,2	106	10,0	434	15,7	591	11,4	39	7,0	1.786	12,5
TOTAL	767		395		3.632		1.064		2.761		5.167		556		14.342	
Enfants																
0-15.000	0	0,0	11	20,4	701	31,7	51	21,3	271	57,6	339	24,7	102	28,7	1.475	31,3
15.001-30.000	0	0,0	21	38,9	598	27,1	105	43,9	105	22,3	485	35,4	180	50,7	1.494	31,7
30.001-50.000	3	20,0	0	0,0	380	17,2	28	11,7	16	3,4	101	7,4	16	4,6	544	11,5
50.001-120.000	2	13,3	6	11,1	331	15,0	45	18,9	69	14,6	331	24,1	37	10,4	821	17,4
> 120.000	10	66,7	16	29,6	198	9,0	10	4,2	10	2,1	115	8,4	20	5,6	379	8,1
TOTAL	15		54		2.208		239		471		1.371		355		4.713	

TOTAL = 19.055 personnes



En Wallonie

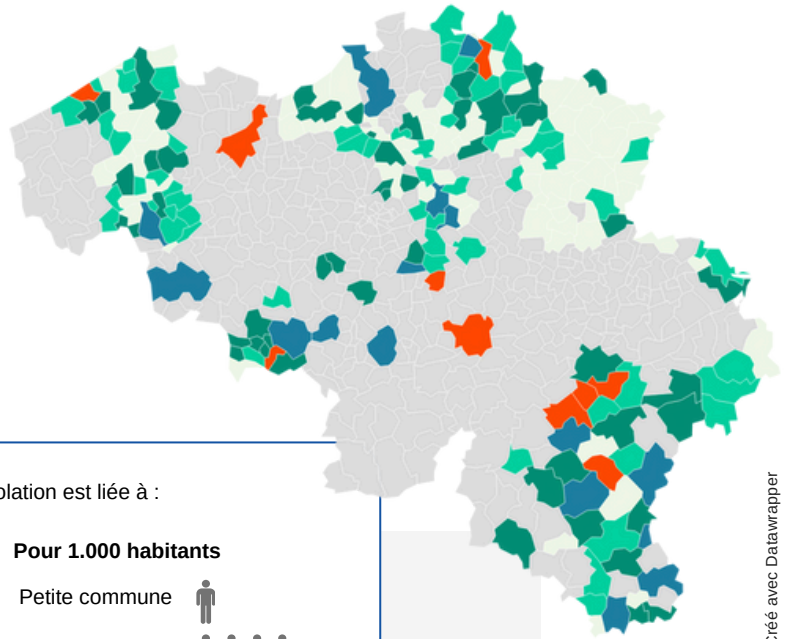
- Par extrapolation, on estime à 19.055 le nombre de personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi.
- On estime que 4.311 adultes et 1.475 mineurs sont en errance dans les petites communes.
- On estime qu'un adulte en errance sur trois séjourne dans une petite commune (0-15.000 habitants).
- On estime qu'un mineur en errance sur trois séjourne dans une petite commune (0-15.000 habitants).

Pour 1.000 habitants

L'extrapolation montre qu'une grande partie des personnes se trouvant sans-abri ou sans chez-soi en Flandre et en Wallonie séjournent dans de petites communes. La part de personnes en situation d'errance est nettement plus élevée en Wallonie qu'en Flandre.

Pour comparer le nombre de personnes en errance dénombrées dans les communes de taille plus petite à celui des communes plus importantes, nous calculons le nombre de personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi pour 1.000 habitants sur la base des résultats des dénombrements de 2020-2021-2022-2023.

Nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi pour 1000 habitants

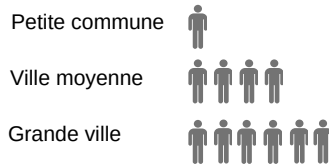


Créé avec Datawrapper

La précision de ces résultats et de l'extrapolation est liée à :

- o L'offre de prise en charge des personnes en errance (par exemple, l'accueil de nuit, les logements de transit)
- o La présence d'institutions (par exemple, hôpital psychiatrique, prison)
- o La participation des services locaux au dénombrement
- o Etc.

Pour 1.000 habitants



La Flandre compte dans ses petites communes environ 1,08 personne sans-abri ou sans chez-soi pour 1.000 habitants.

La Wallonie compte dans ses petites communes environ 2,97 personnes sans-abri ou sans chez-soi pour 1.000 habitants.



Les caractéristiques des profils des personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi diffèrent peu, qu'elles se trouvent dans de petites ou de grandes communes.

Lorsque nous comparons le profil des personnes en errance dans les petites et les grandes communes sur la base des dénombrements 2020-2021-2022-2023, nous ne constatons que peu de différences.

Par rapport aux grandes communes (> 15.000 habitants), les personnes en situation de sans-abrisme et absence de chez-soi séjournant dans de petites communes (0-15.000 habitants) ont / sont un peu plus souvent :



- Des femmes (37,9% contre 33,7%)
- Belges (69,5% contre 60,6%)
- Des personnes nées en Belgique (64,5% contre 53,3%)
- Des non-Belges bénéficiant du droit de séjour permanent (32,8% contre 27,2%)
- Des non-Belges bénéficiant du droit de séjour temporaire (36,4% contre 24,8%)
- Un(e) partenaire (19,7% contre 14,5%)
- Des enfants mineurs accompagnés de leur(s) parent(s) en errance (24,9% contre 20,3%)
- Des personnes en errance depuis moins de 3 mois (21,6% contre 17,0%)

et sont/ont moins souvent :

- En séjour illégal en Belgique s'ils ne sont pas belges (7,1% contre 32,2%)
- Un revenu d'intégration (équivalent) (31,3% contre 35,7%)
- Pas de revenu (15,1% contre 19,9%)
- Isolés (68,4% contre 78,1%)
- Un problème (supposé) d'assuétudes (21,9% vs 28,9%)
- Une adresse de référence (21,5% contre 28,5%)

Reconnaisables

Lors de la table ronde, les experts ont confirmé qu'il y avait peu de différences entre les caractéristiques des profils des personnes en errance séjournant dans de petites communes ou dans de grandes communes/villes.

« Il est certain qu'ici, en région rurale, nous sommes toutefois aussi confrontés à un très gros problème d'addiction et de vulnérabilité psychique. »

« Certains projets, comme celui de l'équipe Cabrio au Limbourg, ont permis de visibiliser le sans-abrisme et l'absence de chez-soi dans les zones plus rurales. »



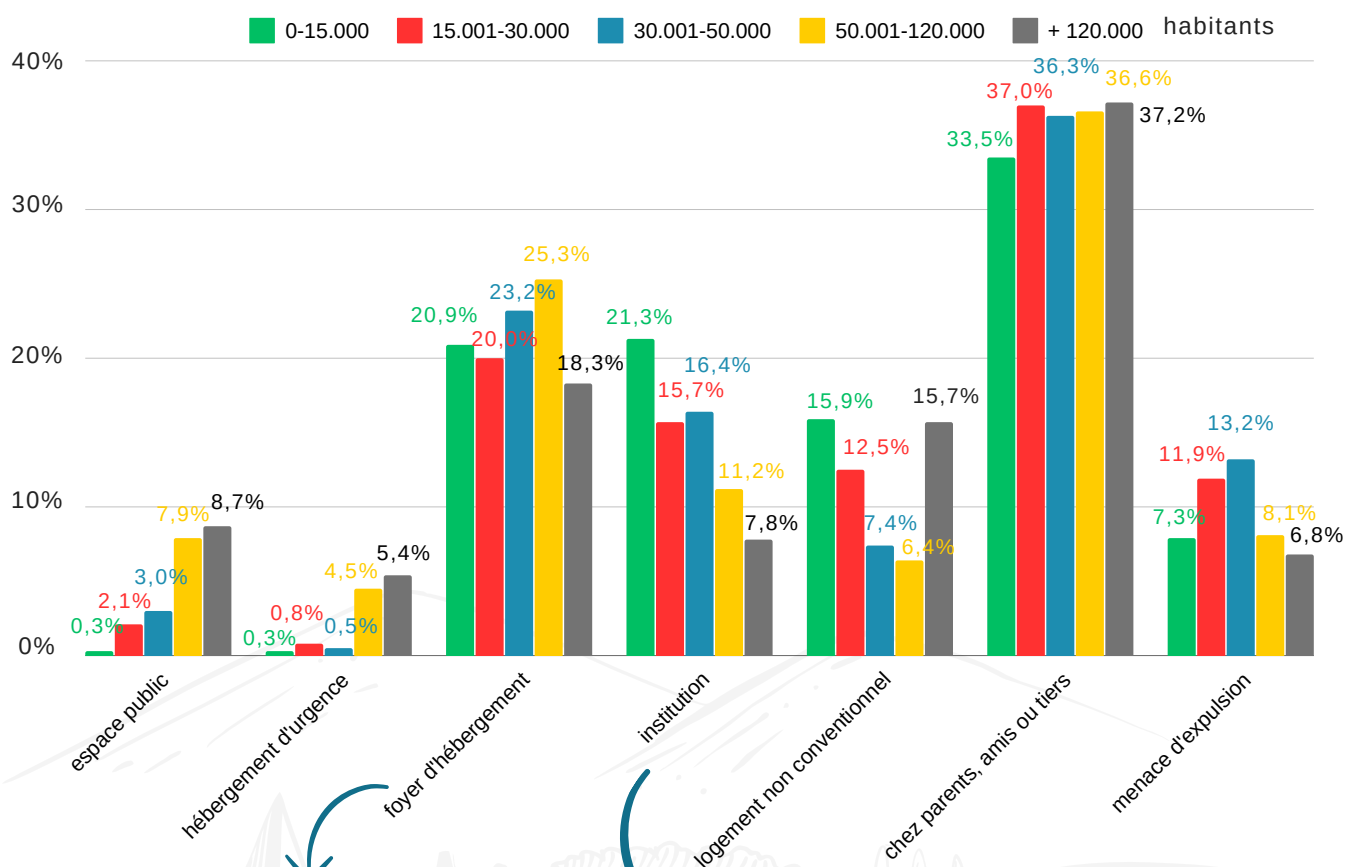
Le tableau ci-dessous indique le **lieu de résidence** des personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi en fonction de la taille de population des communes. Ces chiffres sont basés sur l'extrapolation relative aux adultes en **Flandre**. Il s'agit donc d'une **estimation**.

On note relativement peu de différences entre les petites et les grandes communes et villes. Dans les petites communes flamandes :

- Les personnes séjournent rarement dans l'espace public.
- Il y a peu voire pas de places d'hébergement d'urgence.
- Les personnes vivant temporairement chez des membres de la famille ou des amis constituent le principal groupe de personnes en errance (tout comme dans les grandes communes et villes).
- On note un taux important de personnes séjournant en institution et un pourcentage élevé de personnes séjournant dans un espace non conventionnel. Dans les petites communes, il s'agit principalement de séjours en caravane ou en roulotte.



Guide de lecture : 20,9% (317 personnes) du nombre d'adultes en errance estimé dans une commune comptant entre 0 et 15.000 habitants, séjournent dans des centres d'accueil ou des logements temporaires.



Dans les petites communes, cette catégorie concerne surtout des personnes séjournant dans des logements de transit ou d'urgence mis à disposition par les autorités locales (87%).

Dans les petites communes, cette catégorie concerne surtout des personnes qui doivent quitter un centre d'accueil de Fedasil (38%), un hôpital/centre psychiatrique (23%) ou une prison (19%).

Le tableau ci-dessous indique le **lieu de résidence** des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi en fonction de la taille de population des communes. Ces chiffres sont basés sur l'extrapolation relative aux adultes en **Wallonie**. Il s'agit donc d'une **estimation**.

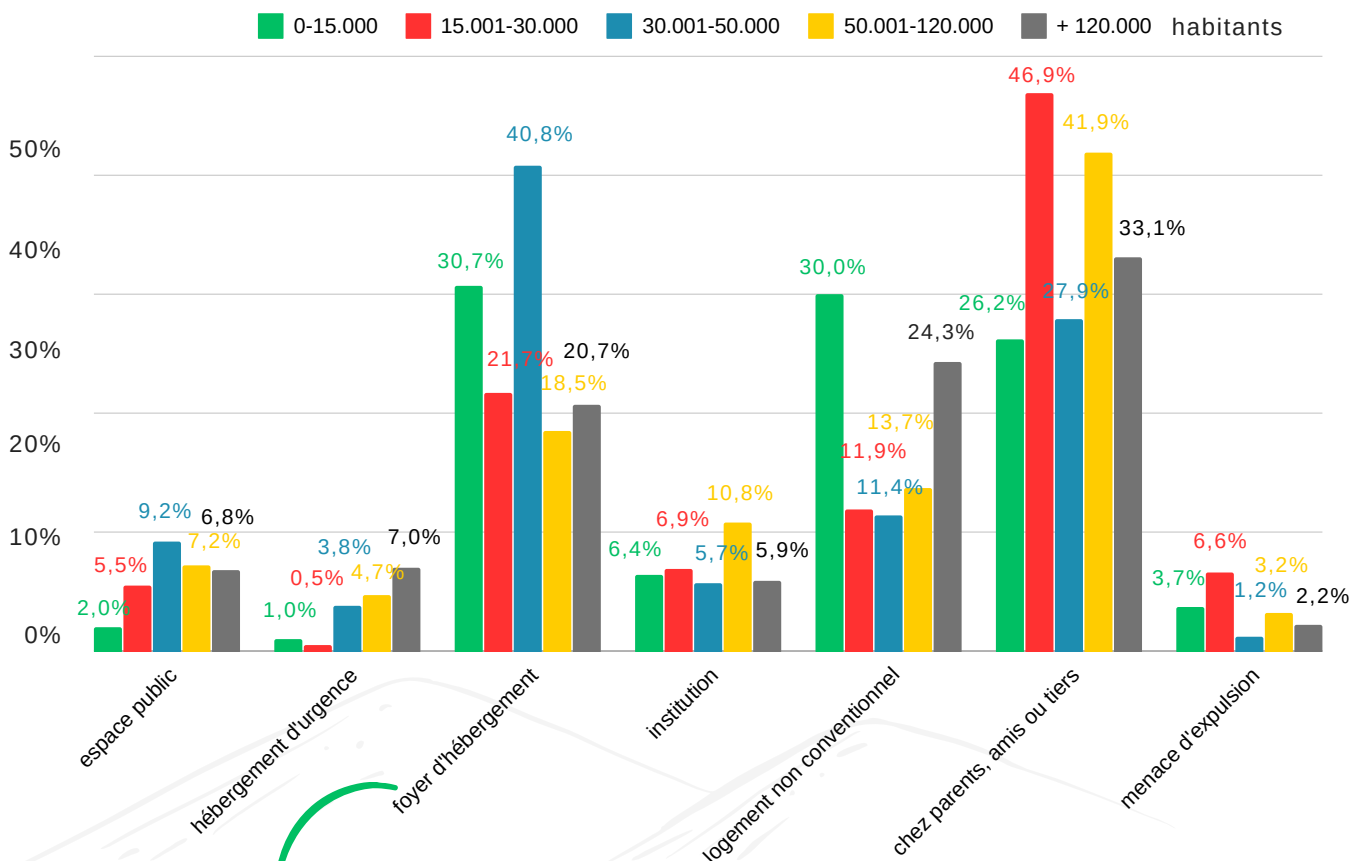
On note relativement peu de différences entre les petites et les grandes communes et villes. Dans les petites communes wallonnes :

- Les personnes séjournent rarement dans l'espace public.
- Il y a peu voire pas de places d'hébergement d'urgence.
- Les personnes vivant temporairement chez des membres de la famille, des amis ou des tiers constituent le principal groupe de personnes en errance (tout comme dans les grandes communes et villes).
- On note un taux important de personnes en errance séjournant en maison d'accueil et un pourcentage élevé de personnes séjournant dans un espace non conventionnel. Dans les petites communes, il s'agit principalement de séjours en caravane ou en roulotte.

Wallonie



Guide de lecture : 30,0% (1.294 personnes) du nombre de personnes en errance estimé dans une commune comptant de 0 à 15.000 habitants séjournent dans un espace non conventionnel.



Dans les petites communes, cette catégorie concerne surtout des personnes hébergées dans un centre d'accueil résidentiel (48%) ou dans un centre de transit ou d'hébergement d'urgence de l'administration locale (35%).

Dans les petites communes, cette catégorie concerne surtout des personnes hébergées dans des caravanes ou des roulettes (75%).

Quelles sont les différences entre les petites communes wallonnes et les petites communes flamandes ?

Au cours des tables rondes, les experts ont souligné les différences entre les petites communes flamandes et les petites communes wallonnes. Surtout au niveau de la densité, de la taille des communes et de la présence et de la distance jusqu'aux services auxquels les personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi peuvent s'adresser. Nous examinerons ci-dessous les différences générales et aborderons, à la page suivante, les conséquences pour les personnes en errance.

Les petites communes flamandes :

- Ont généralement une forte densité de population. Sont souvent proches des grandes villes et sont souvent intégrées dans des réseaux urbains.
- Sont compactes et couvrent une superficie relativement petite.
- Disposent d'une infrastructure relativement bien développée. Des routes, des transports publics et un accès aux services de base tels que les écoles et les soins de santé sont disponibles.



Les petites communes wallonnes :

- Affichent souvent une faible densité de population et sont plus étendues géographiquement. La population est parfois plus dispersée sur un territoire plus vaste, et elles sont moins proches des grandes villes.
- Sont vastes et plus importantes en termes de superficie.
- Ont souvent moins accès aux transports publics et aux services de base. Certaines zones sont difficiles d'accès, en particulier dans les zones plus rurales de la Wallonie.

Sans-abrisme et absence de chez-soi dans les petites communes flamandes



- L'offre d'hébergement des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi dans les petites communes flamandes est fortement liée à la vision de l'administration locale, par exemple l'offre de logements de transit, les critères d'inclusion pour l'accès aux logements de transit et la politique relative à l'adresse de référence.
- La proximité d'une ville peut affecter l'offre d'hébergement d'une petite commune. Par exemple, la présence d'une ville à proximité peut signifier que la petite commune ne prévoit aucun hébergement pour ces personnes et les redirigera vers l'offre d'hébergement de la ville.
- Dans certaines régions flamandes, il existe des collaborations intercommunales entre les CPAS, qui impliquent parfois aussi un CAW (relais social).

« Le sans-abrisme et l'absence de chez-soi est moins visible dans les petites communes. Comme il n'existe pas de services permettant de traiter certains problèmes (par exemple, les problèmes d'addiction), les problèmes sont également sous-estimés. »

« Dans les petites communes, l'offre dépend encore plus de l'engagement des autorités locales. »

« On dénombre peu de maisons d'accueil dans les petites communes. Il y a très peu de logements de transit dans notre région. »

« Nous constatons qu'en raison de l'offre limitée au niveau local, les jeunes se déplacent rapidement vers les grandes villes. »

Sans-abrisme et absence de chez-soi dans les petites communes wallonnes

« Dans les petites communes, il y a aussi des personnes qui luttent contre des problèmes d'addiction, et ce phénomène est sous-estimé. Ce qui est également frappant, c'est la combinaison avec des problèmes de santé mentale. C'est très important et cela peut compliquer l'accompagnement de ces personnes. Les situations auxquelles nous sommes confrontés sont de plus en plus complexes. »

« L'accès inadéquat aux transports publics exacerbe le problème du sans-abrisme. »

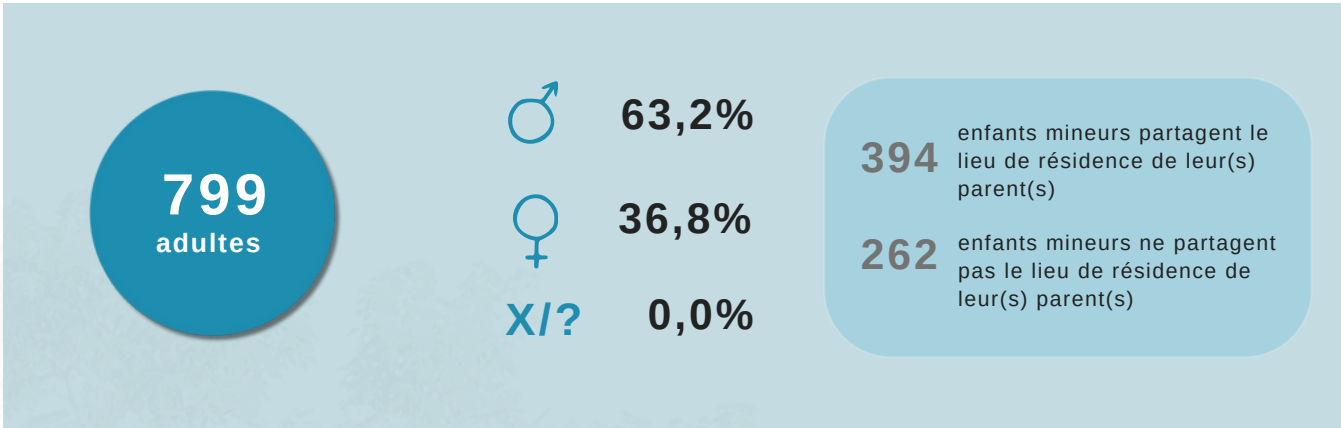
« Dans certains villages, il n'y a même pas un petit magasin. Par exemple, un petit magasin où l'on peut acheter de la nourriture. C'est donc très compliqué et les choses se compliquent de plus en plus. Et pour consulter un médecin, il faut parcourir des kilomètres. »

- Dans certaines petites communes wallonnes, une grande partie des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez-soi logent dans des campings/chalets. Ce service est parfois proposé par le CPAS ou en collaboration avec lui. Ils orientent les personnes vers le camping afin qu'elles ne soient pas obligées de séjourner dans l'espace public.
- Il y a des logements de transit dans les petites communes, mais ils sont très peu accessibles.
- L'hébergement dans les centres d'accueil de Fedasil et de la Croix-Rouge dans les communes plus petites conduit à l'isolement des personnes. Surtout pour celles qui ne parlent pas le français.
- Dans certaines régions wallonnes, les loyers ruraux ont fortement augmenté. D'une part, parce que davantage de personnes se sont installées dans les zones rurales après la pandémie de COVID-19. D'autre part, parce que davantage de logements ont été achetés en tant que résidences secondaires.
- Les villes sont souvent difficiles d'accès, ce qui complique l'accessibilité de l'offre dans ces villes.



« Il arrive que des personnes se voient refuser l'accès à un logement de transit parce que leurs problèmes sont trop complexes. Le CPAS préfère alors ne pas prendre ce risque. »

Qui sont les personnes sans-abri et sans chez-soi des petites communes flamandes ?



56,3%
isolés
sans enfants
450



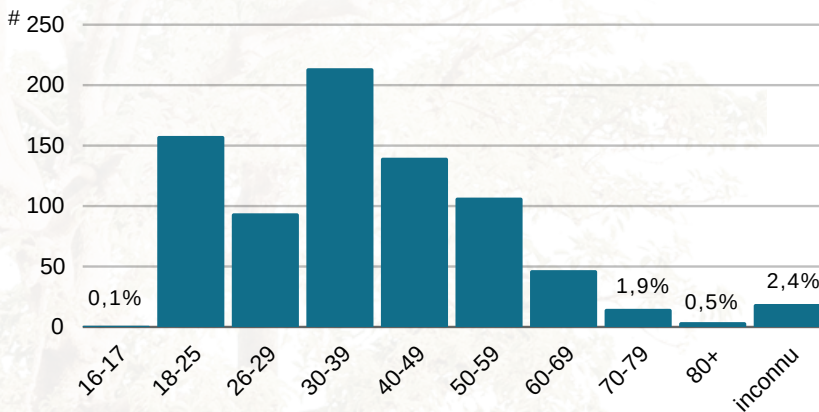
12,1%
isolés
avec enfants
97



8,6%
en couple
sans enfants
69



13,3%
en couple
avec enfants
106



Nationalité (# 799)



62,1%
de nationalité belge
496 ²⁰

56,7%
nés en Belgique
452 ³⁶

Chez les non-Belges (# 300)



16,0%
citoyens de l'UE
48

73,3%
citoyens hors UE
220 ²⁵

Statut de séjour (# 285)



38,9%
séjour temporaire
111



4,9%
séjour illégal
14 ²⁹

Santé (suspicion de) (# 792)



27,7%
aucun problème
de santé

219



22,1%
assuétudes

175



16,2%
problèmes physiques à
long terme

128



32,1%
problèmes psychiques/
psychiatriques

254



3,7%
handicap
physique

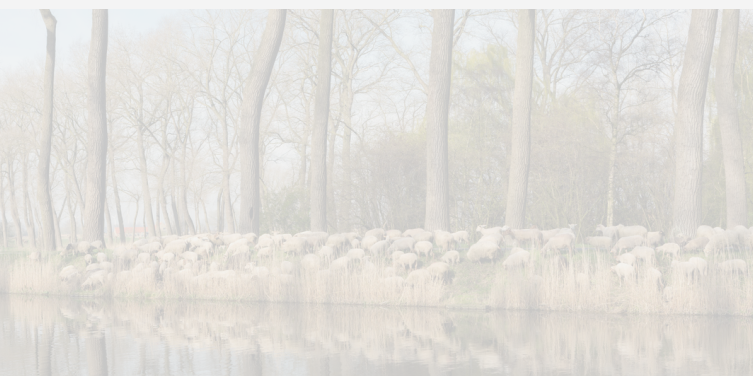
29



8,1%
handicap mental

64

? 157



Action sociale

- 17,7% ont un passé en établissement psychiatrique ? 308
- 8,0% ont un passé en institut d'aide à la jeunesse ? 324
- 13,2% ont un passé en prison ? 274
- 71,2% ont un dossier actif auprès d'un CPAS ? 40
- 19,9% ont une adresse de référence auprès d'un CPAS ? 40

Origine de l'instabilité de logement (# 794)



17,8%
problèmes
relationnels

141



15,9%
expulsion par le
propriétaire

126



14,6%
raisons financières

116



13,4%
problèmes
psychiques

106

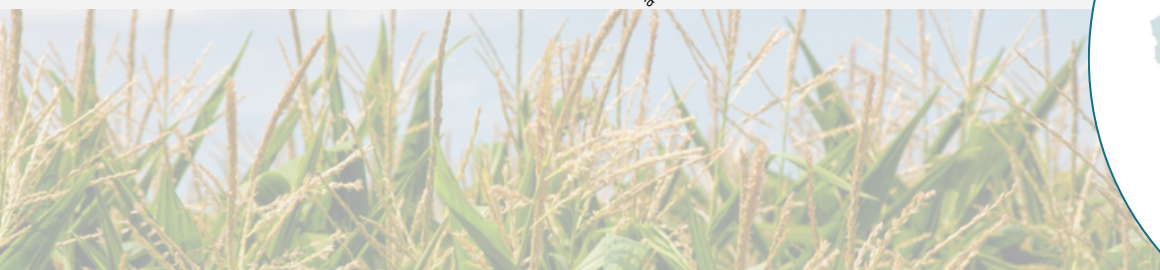
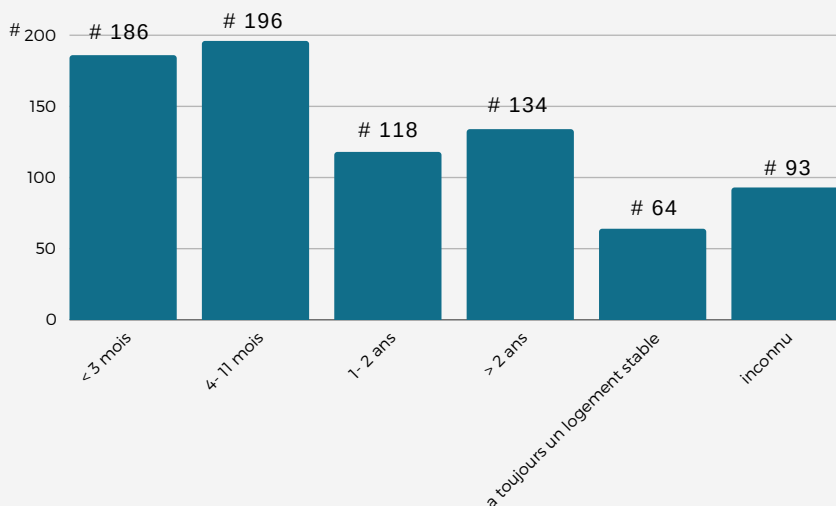


12,6%
sortie d'un
établissement







100

? 64

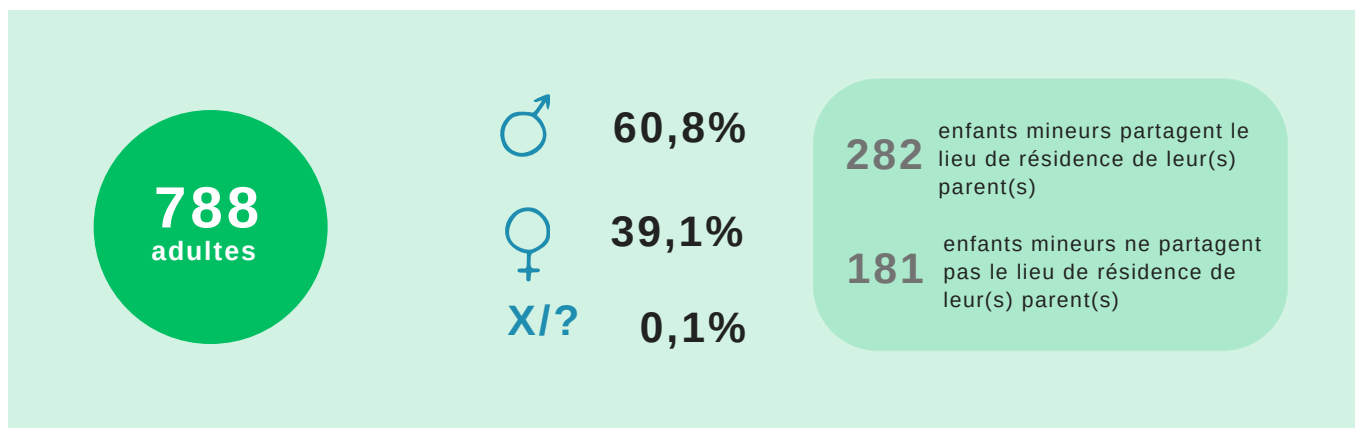
Durée du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi (# 791)



Revenu (# 799)

 13,8% pas de revenu # 110	 22,8% revenu du travail # 182	 8,1% allocation de chômage # 65	CPAS 30,4% revenu d'intégration # 243
 14,6% en maladie-invalidité # 117	 3,3% à la retraite # 26	 4,6% en situation de handicap # 37	

Qui sont les personnes sans-abri et en absence de chez-soi des petites communes wallonnes ?



57,5%
isolés sans enfants
453



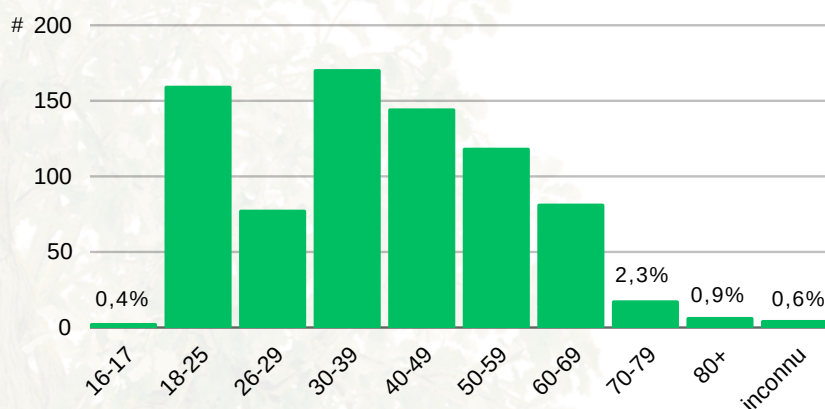
10,8%
isolés avec enfants
85



8,6%
en couple sans enfants
68



8,9%
en couple avec enfants
70



Nationalité (# 788)



77,0%
de nationalité belge
607 ? 20

72,5%
nés en Belgique
571 ? 22

Chez les non-Belges (# 181)



23,2%
citoyens de l'UE
42

65,7%
citoyens hors UE
119 ? 20

Statut de séjour (# 179)



32,4%
séjour temporaire
58



10,6%
séjour illégal
19 ? 28

Santé (suspicion de) (# 788)



31,7%
aucun problème
de santé
250



21,7%
assuétudes
171



17,0%
problèmes physiques à
long terme
134



20,8%
problèmes psychiques/
psychiatriques
164



7,1%
handicap
physique
56



4,9%
handicap mental
39

? 159



Action sociale

- 12,8% ont un passé en établissement psychiatrique ? 251
- 6,1% ont un passé en institut d'aide à la jeunesse ? 268
- 7,4% ont un passé en prison ? 240
- 68,8% ont un dossier actif auprès d'un CPAS ? 23
- 23,2% ont une adresse de référence auprès d'un CPAS ? 12

Origine de l'instabilité de logement (# 788)



21,3%
raisons
financières
168



19,4%
problèmes
relationnels
153



16,5%
conflit avec la
famille/des amis
130



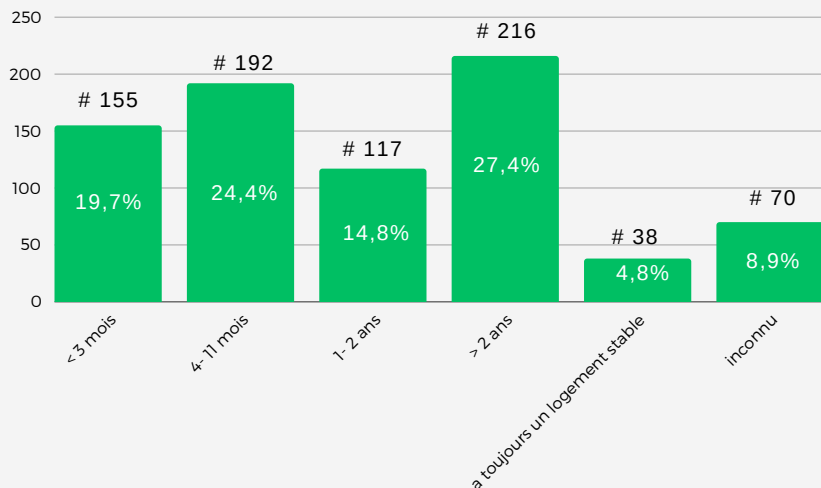
13,5%
expulsion par le
propriétaire
106



10,3%
problèmes
psychiques
81

? 77

Durée du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi (# 788)



Revenu (# 788)

16,5%
pas de revenu
130

9,4%
revenu du travail
74

13,7%
allocation de chômage
108

CPAS
32,1%
revenu d'intégration
253

14,6%
en maladie-invalidité
115

7,0%
à la retraite
55

5,8%
en situation de handicap
46

Quelles sont les différences entre les personnes sans-abri et sans chez-soi des petites communes flamandes et wallonnes ?



Flandre

plus souvent :

- 30-39 ans
- nationalité autre que belge
- pas nés en Belgique
- droit de séjour permanent pour les non-Belges
- droit de séjour temporaire pour les non-Belges
- revenu provenant d'un emploi à durée indéterminée/déterminée
- les enfants mineurs ne séjournent pas chez la personne
- la sortie d'une institution est à l'origine du sans-abrisme ou de l'absence de chez-soi
- ≤ 3 mois de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi
- problèmes de santé mentale
- séjour passé dans une prison
- séjour passé dans un établissement psychiatrique



Wallonie

plus souvent :

- 60-69 ans
- Belge
- nés en Belgique
- en séjour illégal pour les non-Belges
- revenus provenant d'allocations de chômage
- problèmes financiers à l'origine du sans-abrisme ou de l'absence de chez-soi
- ≥ 2 ans sans-abri ou sans chez-soi
(chiffres et % voir pp. 13-18)



- Les résultats montrent des différences au niveau des caractéristiques des profils des personnes sans-abri ou sans chez-soi séjournant dans de petites communes flamandes et des personnes sans-abri ou sans chez-soi séjournant dans de petites communes wallonnes. Cependant, c'est la première fois que l'on compare le sans-abrisme et l'absence de chez-soi de la Flandre et de la Wallonie sur base des dénombrements. Nous ne pouvons donc pas affirmer avec certitude que ces différences sont uniquement dues à la taille de la municipalité. En outre, on dénombre plus de petites communes en Wallonie qu'en Flandre.
- Les résultats de la comparaison montrent notamment que les personnes de nationalité autre que belge sont proportionnellement plus nombreuses dans les petites communes flamandes, mais que les personnes en séjour illégal en Belgique sont proportionnellement plus nombreuses dans les petites communes wallonnes.
- Autre constat : comparativement, les petites communes flamandes comptent davantage de personnes en errance depuis moins de 4 mois. Les petites communes wallonnes comptent davantage de personnes en errance de longue durée.

Principales conclusions

1 Une réalité

Le sans-abrisme et l'absence de chez-soi est également une réalité dans les petites communes belges (< 15.000 habitants). Selon les estimations basées sur les dénombrements, en Flandre, 1/9 de l'ensemble des adultes en errance vivent dans des petites communes. En Wallonie, il s'agit d'un tiers de tous les adultes en errance. Cela est dû en partie au nombre plus élevé de petites communes wallonnes. Dans les petites communes, le pourcentage d'enfants accompagnant leur(s) parent(s) en errance est plus élevé que dans les grandes communes.

2 Autres lieux de résidence

Les lieux de résidence des personnes en situation de sans-abrisme ou d'absence de chez-soi, d'après la typologie ETHOS Light, ne diffèrent pas beaucoup entre petites et grandes communes. Les personnes vivant temporairement chez des membres de leur famille ou des amis constituent ainsi le principal groupe de personnes en errance, tout comme dans les grandes communes et villes. En revanche, dans les petites communes, les personnes séjournent rarement dans l'espace public et il n'y a pas ou peu de places dans les centres d'hébergement d'urgence. On note un pourcentage élevé de personnes séjournant dans un espace non conventionnel dans les petites communes. Dans les petites communes, cette catégorie concerne surtout des personnes hébergées dans des caravanes ou des roulottes. En outre, en Flandre, le pourcentage élevé de personnes séjournant dans une institution et devant la quitter est remarquable. Tant en Flandre qu'en Wallonie, il s'agit surtout de personnes résidant dans un centre d'accueil Fedasil. Il se peut qu'ensuite, elles quittent la petite commune.

3 Situation comparable à celle des villes

Le profil des personnes en errance et les caractéristiques du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi ne diffèrent que légèrement entre les petites et les grandes communes de Belgique. Dans les petites communes, une personne en errance aura un peu plus tendance à être une femme, belge, en couple, accompagnée d'enfants mineurs et récemment en errance, que dans les grandes communes.

4 Pour 1.000 habitants

Les petites communes **flamandes** comptent 1,08 personne en errance pour 1.000 habitants. Avec une moyenne de 2,97 de personnes en errance pour 1.000 habitants, cette proportion est beaucoup plus élevée dans les petites communes de **Wallonie**. Cela s'explique en partie par les différences qui existent au niveau de la densité, de la taille des communes, de la présence et de la distance jusqu'aux services entre les petites communes flamandes et wallonnes.

5 Flandre et Wallonie

Le profil des personnes sans-abri et sans chez-soi varie selon qu'il s'agit de petites communes flamandes ou wallonnes. Dans les petites communes **flamandes**, les personnes en errance semblent l'être depuis moins longtemps et semblent davantage souffrir de problèmes de santé mentale. Dans les petites communes **wallonnes**, les personnes en errance le sont souvent depuis plus de deux ans et semblent plus souvent être belges.

6 Une offre relativement limitée

Dans bon nombre de petites communes, on note une pénurie de places d'accueil. Les solutions disponibles sont souvent temporaires. En conséquence, les personnes y séjournent parfois dans des conditions précaires, que ce soit chez des membres de leur famille, chez des amis ou chez des tiers, ce qui peut provoquer des tensions et des abus. Les CPAS gèrent l'accès au logement de transit, et peuvent imposer certaines conditions. Par conséquent, il est parfois difficile de savoir qui a accès à un logement de transit.

En raison de la distance plus courte entre les petites communes et les villes environnantes en Flandre, les communes peuvent se référer à l'offre de ces villes pour personnes en errance. Ceci semble beaucoup moins le cas en Wallonie.

7 Nécessité de collaboration

Les petites communes ont aussi un rôle à jouer dans la lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi. Idéalement, en abordant le problème sous la forme d'une collaboration intercommunale. Une approche où les administrations locales collaborent et formulent conjointement une offre de logements de transit.

Autres constats des experts

1 Rareté des transports

Dans les petites communes, on manque souvent de transports en commun, ce qui complique l'accès aux services nécessaires tels que les maisons d'accueil, mais aussi aux soins de santé et à l'emploi. Une situation plus difficile en Wallonie qu'en Flandre. Par rapport aux zones urbaines, où les transports en commun sont plus nombreux, les habitants des petites communes ont souvent plus de difficultés à obtenir de l'aide.

2 La solidarité s'étiolo

Auparavant, l'esprit de vivre en communauté était plus vivace dans les zones rurales, cependant les experts constatent que cette solidarité est en déclin dans certaines communes.

La composition de la population dans les petites communes a parfois changé (par exemple, en raison de l'arrivée de nouveaux résidents), les gens vivent plus éloignés les uns des autres et le contrôle social et le souci de l'autre ont diminué.

3 Fracture numérique

Un certain nombre de personnes n'ont pas accès à l'Internet ou à une couverture mobile fiable, ce qui rend difficile la recherche d'aide en ligne ou l'utilisation des services numériques. Ce phénomène est encore plus marqué en Wallonie, et est renforcé par l'accessibilité physique problématique.

4 Stigmatisation et obstacles

Dans les petites communes, il est plus difficile pour les personnes de rester anonymes lorsqu'elles cherchent de l'aide, ce qui peut aboutir au phénomène d'exclusion sociale et de stigmatisation. Dans les grandes villes, l'anonymat est plus facile à préserver, ce qui peut inciter les gens à oser demander de l'aide.

